

doc  
CA1  
EA55  
D31  
FRE  
1992 juin

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E  
3 5036 01063742 2

Dept. of External Affairs  
Min. des Affaires extérieures

RET  
RETOUR

60984 81800

# Bulletin du désarmement

Dernier numéro - juin 1992

## Les ciels sont ouverts

Deux ans après la tenue à Ottawa de la première série de négociations d'un accord Ciels ouverts, un traité était signé le 24 mars à l'occasion d'une rencontre à Helsinki de la CSCE. En vertu du traité, les pays signataires peuvent survoler le territoire des autres et ce, après courte notification et en utilisant des aéronefs de surveillance non armés. L'objectif visé est de réduire la méfiance et d'accroître la confiance en favorisant une plus grande transparence des activités militaires. Le traité devrait aussi contribuer à résoudre certains problèmes liés à la mise en oeuvre d'autres accords de contrôle des armements, comme le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe.

Le traité Ciels ouverts est le premier accord visant à accroître la confiance qui couvre à la fois l'Amérique du Nord, la partie asiatique de la Russie ainsi que l'Europe. Les pays membres de l'OTAN, les anciens États membres de l'Organisation du Traité de Varsovie, la Russie, le Bélarus, l'Ukraine et la Géorgie sont au nombre des 25 signataires. Les États qui succèdent à l'Union soviétique peuvent adhérer automatiquement au traité. D'autres pays membres de la CSCE peuvent soumettre une demande d'adhésion qui devra être approuvée par les États signataires.

Chaque signataire est tenu d'accepter un nombre déterminé de survols et peut, lui-aussi, en faire un certain nombre. *Tout* le territoire du signataire doit pouvoir être survolé. Les pays peuvent exiger que l'on utilise leurs aéronefs qui seront équipés de capteurs autorisés utilisant des technologies disponibles sur le marché. Les capteurs autorisés aux termes du traité peuvent enregistrer des images de l'équipement militaire 24 heures sur 24 et par tous les temps.

Une Commission consultative Ciels ouverts, dont le siège sera à Vienne, coordonnera la mise en oeuvre du traité. Le Canada préside la première session de la Commission qui doit se pencher sur plusieurs questions non réglées dans le cadre des négociations du traité Ciels ouverts, notamment la répartition des coûts des survols lorsque le pays hôte fournit l'aéronef, le contingentement des nouveaux adhérents et l'étalement des capteurs.

Le Canada a contribué à lancer les négociations Ciels ouverts en 1989 et la délégation canadienne a joué, depuis lors, un rôle de premier plan dans les pourparlers. En reconnaissance de cette contribution, le Canada, tout comme la Hongrie, sera un dépositaire du traité. Il conservera les textes juridiques du traité et recevra les instruments de ratification et d'adhésion des autres signataires.

## La non-prolifération

Dans un discours qu'il a prononcé le 21 mai à l'Université Johns Hopkins de Baltimore (Maryland), le Premier ministre Brian Mulroney a lancé un appel en faveur d'une action internationale plus vigoureuse pour faire face à la menace de la prolifération nucléaire. Le Premier ministre préconise :

- la prolongation, pour une période indéfinie, du Traité de non-prolifération nucléaire à l'occasion du prochain examen prévu pour 1995, ainsi que l'adhésion de tous les pays au traité;
- une augmentation des fonds accordés à l'Agence internationale de l'énergie atomique et le recours aux inspections par mise en demeure de l'AIEA pour dissuader et démasquer les contrevenants. Le Conseil de sécurité serait saisi des cas de non-respect;
- des contrôles plus rigoureux sur les exportations d'armes, de matériel et de technologie nucléaires, notamment un renforcement du Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles;
- des mesures pour mettre fin à la vente de savoir nucléaire aux États parias;
- un renforcement de la coopération régionale en matière de sécurité;
- des réductions plus importantes des arsenaux nucléaires, au niveau le plus bas requis pour assurer la dissuasion; et
- un moratoire mondial sur les essais d'armes nucléaires.

Il a annoncé que le Canada était disposé à participer à un programme international en vue d'aider les pays de l'ancienne Union soviétique à détruire les armes nucléaires. Afin de prévenir la prolifération, le Canada s'engage à verser 3,5 millions \$ en vue de créer des Centres internationaux de science et de technologie en Russie et en Ukraine. Ces centres emploieront, à des fins non militaires, d'anciens spécialistes nucléaires soviétiques.

**Dernier numéro**

Nous avons le regret de vous informer qu'en raison de contraintes financières le *Bulletin du désarmement* ne sera plus publié. Vous pouvez obtenir gratuitement des copies d'anciens numéros en vous adressant à la Direction du contrôle des armements et du désarmement, AECEC, Ottawa (Ontario), K1A 0G2. Les questions sur les activités du Canada en matière de contrôle des armements et de désarmement doivent être envoyées à la même adresse.

Affaires extérieures et  
Commerce extérieur Canada

External Affairs and  
International Trade Canada

Canada

## Les FCE

Le 5 juin, à Oslo, les ministres des Affaires étrangères signataires du Traité sur les Forces conventionnelles en Europe (FCE), dont M<sup>me</sup> Barbara McDougall du Canada, apposaient leur signature à un document qui sert de fondement à la reprise des discussions en vue de l'entrée en vigueur du FCE. Le document reconnaît officiellement le remplacement de l'URSS par l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, le Kazakhstan, la Moldova, la Russie et l'Ukraine, et prend note des accords conclus entre ces États sur la répartition de l'ensemble des droits et des obligations de l'ancienne URSS. Le traité sur les FCE entrera en vigueur 10 jours après sa ratification par le dernier des 29 signataires.

À Vienne, les négociateurs espèrent mettre un terme aux travaux sur un accord FCE(1A) à temps pour qu'il soit approuvé lors du sommet de la CSCE qui doit avoir lieu à Helsinki le 9 juillet. L'objectif du FCE(1A) est d'établir, pour chaque pays, des limites quant aux effectifs des forces armées conventionnelles dans la zone visée par le traité. Les participants espèrent que dans le contexte des négociations sur le désarmement et les mesures de confiance et de sécurité qui doivent être entreprises en septembre par les États membres de la CSCE, le succès des négociations sur les FCE contribueront à l'établissement d'un régime unique auquel tous les États membres de la CSCE pourront adhérer. ■

## En bref...

### Contrôles à l'exportation

Le Canada, de concert avec un certain nombre de ses partenaires du G-7 ainsi que l'Australie, a envoyé en mai une délégation dans plusieurs pays de l'ancienne URSS pour y faire connaître les systèmes nationaux de contrôle des exportations et la coopération internationale dans les domaines des armes conventionnelles, biologiques, chimiques, nucléaires et des missiles. Les délégations ont exhorté les pays hôtes à adhérer aux régimes internationaux de non-prolifération et offert leur aide aux nouveaux États pour la mise en place de systèmes efficaces de contrôle des exportations.

### Vérification de la CABT

Des experts en vérification du Canada et de 52 autres pays se sont réunis à Genève du 30 mars au 10 avril pour commencer à définir des mesures qui permettraient de déterminer si un État signataire de la Convention sur les armes biologiques et à toxines respecte ses obligations. Les experts ont dressé des listes de mesures pouvant être adoptées dans trois secteurs : mise au point; acquisition ou production; et stockage ou conservation. Ils examinent présentement ces mesures en fonction d'un certain nombre de critères dont les avantages et inconvénients de chacune d'entre elles, les besoins et la disponibilité des ressources ainsi que les incidences financières et juridiques. Les experts se réuniront à la fin novembre pour passer leurs conclusions respectives en revue, l'objectif étant de mener les travaux à terme en 1993.

### CDNU

Les délégués à la Commission du désarmement des Nations Unies (CDNU) ont réalisé des progrès mitigés au cours de la session qui s'est tenue cette année du 20 avril au 11 mai à New York. Ils ont produit un rapport de consensus qui portait sur l'objectivité des renseignements dans le domaine militaire et qui formulait des recommandations détaillées visant à accroître la transparence dans des domaines tels les dépenses militaires, les transferts d'armements et les méthodes d'achat. Au cours des sessions de rédaction présidées par l'ambassadrice canadienne au désarmement, M<sup>me</sup> Peggy Mason, les délégués ont préparé un rapport qui accroît quelque peu le terrain d'entente sur les questions liées au transfert de technologies secrètes. Moins ambitieux, le groupe de travail sur le désarmement nucléaire s'est entendu sur un cadre d'action pour les travaux de l'an prochain, alors que le groupe responsable de la question du désarmement régional demeurait paralysé par des approches conflictuelles.

### Sécurité du continent

Le groupe de travail de l'OEA sur la coopération pour la sécurité dans le continent a conclu ses travaux en mai en présentant un rapport préparé par le Canada qui recommande un certain nombre de mesures que les États membres peuvent prendre pour contenir la prolifération des armes et renforcer la sécurité régionale. Ces recom-

mandations ont servi de fondement à une résolution sur l'apport régional à la sécurité mondiale qui a été adoptée à l'unanimité à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle de l'Organisation qui a eu lieu à Nassau aux Bahamas du 18 au 22 mai. L'Assemblée a aussi convenu d'établir un comité spécial sur la sécurité du continent.

### Registre mondial des armes

Le Groupe d'experts techniques gouvernementaux sur le Registre mondial des armes, qui compte un représentant canadien, s'est réuni à deux reprises depuis la création du registre en décembre. Le Groupe d'experts définit les catégories d'armes qui seront incluses, il détermine la forme que prendra le rapport et examine des moyens d'étendre la portée du registre. La dernière réunion du Groupe d'experts doit avoir lieu en juillet. Il préparera alors un rapport qui sera soumis à l'Assemblée générale de l'ONU cet automne. Entre temps, la Conférence du désarmement a ajouté un point portant sur la transparence dans les armements à son ordre du jour pour 1992 et a convenu d'examiner la question dans le cadre d'une série de rencontres informelles.

### Le Moyen-Orient

Le Canada a participé à la première rencontre du Groupe de travail du Moyen-Orient sur le contrôle des armements et la sécurité régionale qui a eu lieu à Washington du 11 au 14 mai. Le Canada y a alors décrit son approche conceptuelle en matière de contrôle des armements et de sécurité régionale et a proposé de présenter un exposé plus détaillé au cours de la prochaine réunion.

### RCTM

Le Portugal et la Suisse ont récemment adhéré au Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles (RCTM), portant à 20 le nombre de participants. Les membres suivent une politique coordonnée de contrôle des exportations qui pourraient permettre à un pays de disposer de missiles capables de transporter des charges nucléaires. Le Canada est un des membres fondateurs et il s'efforce d'améliorer l'efficacité du RCTM en vue de contrer la prolifération nucléaire, notamment en élargissant la portée du régime et en augmentant le nombre de ses membres. La prochaine réunion des membres aura lieu du 29 juin au 2 juillet à Oslo. ■